Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_45-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°45-2026 8 juillet 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions administratives paritaires de catégories A, B et C.

Séance du : 8 juillet 2026
Date de la convocation : 30 juin 2026
Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE
Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 27

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 25

- Collège des affiliés : 20

Danièle BEAUX-SPEYSER, Arthur BOIX-NEVEU, Vincent BOULNOIS, Jean-Marc BUTTARD, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Jean-Marc DRIVET, François DUNAND, Christian EXCOFFON, Nathalie FONTAINE, Jean-Pierre GUILLAUD, Valentin HACHET, Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Philippe ROLLET, Stéphane ROULET, Lucien SPIGARELLI, Jean-Maurice VENTURINI, Céline YACONO

- Collège spécifique : 5

Michelle BRAUER, Sandrine DESROCHES-AFCHAIN, Pascale GAGNIEUX, Alain MOUGNIOTTE, Olivier THEVENET

Etaient représentés : 2

- Collège des affiliés : 1

Béatrice SANTAIS (pouvoir à Nathalie FONTAINE)

- Collège spécifique : 1

Christian GRANGE (pouvoir à Stéphane ROULET)

Etaient présents ou représentés : 27
Nombre de votants : 27

Était excusé M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 · Parc d'activités Alpespace · 113, voie Albert Einstein · Francin · 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 · Fax : 04 79 70 84 84 · www.cdg73.fr · contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_45-DE

DELIBERATION N° 45-2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions administratives paritaires de catégories A, B et C.

Monsieur le Président rappelle que les commissions administratives paritaires (CAP) sont compétentes sur les décisions individuelles défavorables ayant un impact sur la carrière de l'agent (notamment le refus de titularisation, le licenciement en cours de stage en cas d'insuffisance professionnelle et le refus de formation).

A l'initiative de l'agent, elles statuent sur les décisions suivantes :

- refus d'autorisation d'accomplir un service à temps partiel et les litiges relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel,
- refus d'acceptation par l'autorité territoriale d'une démission,
- demande de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel,
- refus d'une demande de mobilisation du compte personnel de formation (CPF),
- refus d'une demande initiale ou de renouvellement de télétravail formulée par le fonctionnaire,
- refus d'une demande de congés au titre du compte épargne temps (CET),
- engagement d'une procédure de reclassement d'office pour inaptitude physique,
- refus d'attribution de l'allocation de retour à l'emploi suite à une démission légitime ou après une perte volontaire d'emploi et après un délai de carence de 121 jours.

Les CAP siègent en formation disciplinaire en cas de faute commise par le fonctionnaire (conseil de discipline).

En application des dispositions de l'article L262-2 du Code général de la fonction publique, les représentants de l'administration ou de l'autorité territoriale au sein des commissions administratives paritaires sont désignés en respectant une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe.

Également, l'article R262-19 du code général de la fonction publique dispose que « les représentants des collectivités et des établissements (…) au sein des commissions administratives paritaires placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission pour la même catégorie de fonctionnaires ».

Le Président du Centre de gestion préside de plein droit les CAP. Le conseil d'administration doit par conséquent désigner :
- 5 représentants titulaires et 6 suppléants pour la catégorie A,
- 6 représentants titulaires et 7 suppléants pour la catégorie B,
- 7 représentants titulaires et 8 suppléants pour la catégorie C,

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le code général de la fonction publique,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_45-DE

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

DESIGNE les représentants des collectivités et des établissements aux commissions administratives paritaires de catégories A, B et C placées auprès du Centre de gestion de la Savoie conformément au document annexé à la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 8 juillet 2026
Le Président,



Fabrice PANNEKOUCKE

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_45-DE

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

CATÉGORIE A

Président : M. Fabrice PANNEKOUCKE

Titulaires
Nathalie FONTAINE, Maire de Méry
François DUNAND, Maire délégué de Feissons-sur-Isère - La Léchère
Danièle BEAUX-SPEYSER, Maire de Drumettaz-Clarafond
Chantal MARTIN, Maire de Moûtiers
Lucien SPIGARELLI, Adjoint au Maire d'Aime-la-Plagne

Suppléants
Béatrice SANTAIS, Maire de Montmélian
Colette PIGNIER, 1ère adjointe au Maire de Grésy-sur-Aix
Paul REGALLET, Président de la Communauté de communes Val Guiers
Céline YACONO, Maire de Pont-de-Beauvoisin
Arthur BOIX-NEVEU, Maire de Barberaz
Christian EXCOFFON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère

CATÉGORIE B

Président : M. Fabrice PANNEKOUCKE

Titulaires
Nathalie FONTAINE, Maire de Méry
François DUNAND, Maire délégué de Feissons-sur-Isère - La Léchère
Danièle BEAUX-SPEYSER, Maire de Drumettaz-Clarafond
Chantal MARTIN, Maire de Moûtiers
Lucien SPIGARELLI, Adjoint au Maire d'Aime-la-Plagne
Dominique CHAPUIS, 1ère adjointe au Maire de Courchevel

Suppléants
Béatrice SANTAIS, Maire de Montmélian
Colette PIGNIER, 1ère adjointe au Maire de Grésy-sur-Aix
Paul REGALLET, Président de la Communauté de communes Val Guiers
Céline YACONO, Maire de Pont-de-Beauvoisin
Arthur BOIX-NEVEU, Maire de Barberaz
Christian EXCOFFON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère
Jean-François CLARAZ, Maire de La Table

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_45-DE

CATÉGORIE C

Président : Fabrice PANNEKOUCKE

Titulaires
Nathalie FONTAINE, Maire de Méry
François DUNAND, Maire délégué de Feissons-sur-Isère - La Léchère
Danièle BEAUX-SPEYSER, Maire de Drumettaz-Clarafond
Chantal MARTIN, Maire de Moûtiers
Lucien SPIGARELLI, Adjoint au Maire d'Aime-la-Plagne
Dominique CHAPUIS, 1ère adjointe au Maire de Courchevel
Pascale OUSTRY, Adjointe au Maire de Saint-Jean-de- Maurienne

Suppléants
Béatrice SANTAIS, Maire de Montmélian
Colette PIGNIER, 1ère adjointe au Maire de Grésy-sur-Aix
Paul REGALLET, Président de la Communauté de communes Val Guiers
Céline YACONO, Maire de Pont-de-Beauvoisin
Arthur BOIX-NEVEU, Maire de Barberaz
Christian EXCOFFON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère
Jean-François CLARAZ, Maire de La Table
Jean-Marc BUTTARD, Maire d'Avrieux